

vendredi 1er mars 2024

# Pour préserver la biodiversité : la grande campagne Sentinelles de la Haie

*Ce printemps, durant la période de reproduction des oiseaux, France Nature Environnement Normandie invite les citoyennes et les citoyens à agir pour la préservation des haies. Durant la campagne « Sentinelles de la Haie », du 4 mars au 30 avril 2024, associations, collectivités, citoyennes et citoyens pourront contribuer en nous informant des initiatives favorables aux haies et des éventuelles atteintes.*

Les haies, talus et chemins creux autour des parcelles agricoles ou privées constituent une composante importante du paysage rural normand, ainsi qu'une solution d'avenir. Il est urgent d'agir afin de préserver et rétablir un réseau de haies sur notre territoire.

Les haies constituent **de véritables écosystèmes pour la biodiversité** qu'elles abritent. Elles présentent de nombreux intérêts écologiques et jouent un rôle crucial dans notre paysage et notre environnement :

- Elles aident à l'infiltration de l'eau dans le sol, **luttent contre les inondations** en captant le ruissellement pluvial, et régulent la température et le vent, **limitant ainsi l'érosion des sols** et de la végétation
- **Elles abritent, nourrissent et protègent** une biodiversité riche et précieuse, maintiennent la diversité et la **qualité de nos paysages**, notamment dans le bocage normand. Elles présentent un intérêt dans la production agricole et une **possible valorisation économique**
- Elles contribuent à améliorer la qualité de l'air, elles absorbent du CO2 et contribuent à oxygéner les centres urbains, **luttant ainsi contre les effets des dérèglements climatiques**

Pourtant, les haies sont en danger, en Normandie et sur tout le territoire français. Un rapport du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux ([CGAAER](#)) a établi que **70% des haies ont disparues en France depuis 1950.**

### **De nombreux outils juridiques pour protéger les haies**

L'Office Français de la Biodiversité recommande fortement de ne pas intervenir sur les haies entre le 16 mars et le 15 août. En effet, une grande partie des haies abritent des espèces protégées. Un entretien ou une destruction de haies en cette période risquerait de porter atteinte à la nidification de ces espèces et de caractériser une infraction pénale.

Les communes et intercommunalités ont la possibilité de préserver les haies existantes dans leurs documents d'urbanisme. Il s'agit là d'une réglementation efficace et ambitieuse pour protéger les haies sur le long terme.

D'autres règles issues du Code Rural, du Code de l'Environnement ou encore du Code du

Patrimoine viennent compléter cette protection juridique. Pour en savoir plus, voir [le guide réalisé par France Nature Environnement](#) sur le sujet.

## **Un intérêt grandissant de la population pour les haies**

Via l'outil participatif [Sentinelles de la Nature](#), qui permet à toutes et tous d'informer FNE Normandie des initiatives favorables ou des atteintes à l'environnement, nous constatons une augmentation des signalements concernant les haies : bonnes pratiques de gestion et d'entretien, programmes de replantation, ou au contraire arrachages, destructions ou coupes rases... **C'est toute l'année qu'il faut veiller à la préservation de ces milieux** par leur maintien et un entretien doux, hors période de nidification.

Avec la campagne « Sentinelles de la Haie », FNE Normandie invite les normandes et les normands à recenser les atteintes portées aux haies comme l'arasement ou le mauvais entretien d'une haie, l'annexion d'un chemin rural... **Nous cherchons également à connaître et à valoriser les initiatives favorables** relatives aux haies telles que les inventaires, les bonnes gestions et leur valorisation (notamment dans les documents d'urbanisme).

L'objectif de la campagne est triple :

- **Informier et sensibiliser** largement sur l'importance des haies et sur les outils juridiques qui les protègent
- **Mobiliser** les associations, collectivités, citoyennes et citoyens autour de l'objectif commun de la protection des haies en cette période de nidification et de reproduction
- **Valoriser, faire connaître les bonnes initiatives et agir concrètement en cas d'atteintes**. FNE Normandie est en effet régulièrement en contact avec les autorités compétentes à la suite de signalements de destructions de haies (Office Français de la Biodiversité, Directions départementales des Territoires et de la Mer...), et va jusqu'à agir en justice en cas d'atteinte significative (destruction de haies abritant des espèces protégées, arrachage massif...).

Tout au long de cette campagne, plusieurs rendez-vous sont proposés afin de sensibiliser, informer sur la préservation des haies et expliquer le fonctionnement de la campagne. Un webinaire sera organisé chaque semaine par les associations du mouvement FNE. Entretien, réglementation, ripisylves... **l'objectif est de donner le maximum d'outils pratiques aux citoyennes et citoyens pour leur permettre d'agir concrètement**. Tous les renseignements sont à retrouver sur [la page de campagne](#) de FNE Normandie.

## **Contact presse**

- ➔ Sarah Fauvel, Coordinatrice du Lien fédéral, [coordination@fne-normandie.fr](mailto:coordination@fne-normandie.fr), 07.54.38.38.33
- ➔ Naomie Marechal, Chargée de mission juridique Sentinelles de la Nature, [sentinelle@fne-normandie.fr](mailto:sentinelle@fne-normandie.fr), 07.52.04.06.14

*France Nature Environnement Normandie est la fédération normande des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de plus de 50 associations présentes sur tout le territoire normand. Retrouvez-nous sur [fne-normandie.fr](#), [Twitter/X](#) (@FneNormandie), [Facebook](#), [Instagram](#).*